Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Consulat de France
à Ouagadougou

REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE
12 novembre 2015

Conformément aux dispositions du décret 2014-144 du 18 février 2014, le Consul de France, Président du Conseil consulaire du Burkina Faso, a convoqué le Conseil consulaire afin d'aborder plusieurs sujets d'actualité et des questions diverses.

L'ordre du jour suivant a été adopté d'un commun accord :

-1- **Sécurité et crises** ;
.éléments de situation locale en matière de sécurité
.ilotage
.élections
.zones de sécurité au Burkina Faso
.établissements scolaires
.vol AH5017
.participation éventuelle des conseillers consulaires à la conduite de la crise

-2- **Affaires économiques** ;
.rapport relatif à l'implantation locale et l'activité des entreprises françaises ou leurs filiales.

-3- **Affaires consulaires ;**
.CCPAS
.CMI : subventions
.conventionnement CFE
.Bourses scolaires et universitaires
.emploi
.convention de sécurité sociale
.accueil du consulat
.Consulat honoraire Bobo Dioulasso

-4- **Points divers** ;
.réunion de l'AFE octobre 2015
.relations entre conseillers consulaires.

…/…

L'ensemble des membres du conseil consulaire était présent à la réunion, à savoir :

-le Président, Jean CHANSON, Consul de France

-la vice-Présidente, Madame Françoise L'ETANG YAMEOGO (francoiseletang@yahoo.fr)

-Monsieur Ousmane OUEDRAOGO (o.ouedraogo@gmail.com)

-Madame Martine VORON (martine.voron@gmail.com)

Sont intervenus les chefs de services compétents, *ratione materiae*, apportant leur éclairage sur la situation dans laquelle vivent nos compatriotes au Burkina Faso.

L'ouverture de la réunion a été déclarée par le Président, suivie de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

-1- Sécurité et crises

-a- Une **présentation de la situation générale** a été faite par Mr Jean-Pierre TORRANO, Attaché de sécurité intérieure.

L'appareil sécuritaire a été mis à rude épreuve depuis octobre 2014 puis septembre 2015, aussi bien en raison de la chute du régime Compaoré, qui a modifié la situation internationale dans la région, que de la restructuration inévitable des services de police et de gendarmerie qui ont suivi la défection de nombreux responsables.

La période électorale sera sécurisée par plusieurs milliers de personnels chargés de veiller à la sauvegarde des citoyens, alors même qu'il faudra conserver aux frontières des dispositifs suffisamment importants pour veiller à la menace terroriste, qui s'amplifie comme dans une grande partie de la région.

La situation électorale, couplée à une conjoncture frontalière tendue, va rendre délicate la tâche des autorités burkinabé en la matière.

-b-**ilotage :**

L'ilotage du Burkina Faso est à jour, sa géolocalisation a fait l'objet de sa révision semestrielle en novembre.

Les responsables de l'ilot B de Ouagadougou ont entamé une nouvelle répartition entre ilotiers, en s'appuyant sur cette géolocalisation.

…/…

-c- **élections :**

La préparation des élections se déroule sans incidents pour la communauté étrangère.

-d- **zones de sécurité** au Burkina Faso :

La redéfinition des zones de sécurité a fait l'objet d'un débat entre les divers participants.
Il est précisé, en particulier, que la ville de Bobo Dioulasso, en lisière de la zone orange, n'en fait pas partie.

-e-**établissements scolaires :**

Les conseillers consulaires ont indiqué que la sécurité de nos établissements scolaires était leur priorité. L'Attaché de Sécurité Intérieure a rappelé qu'il était en contacts permanents avec les services de sécurité burkinabé à ce sujet. Des travaux importants ont été mis en œuvre, il reste encore des améliorations à réaliser dès que possible.

-f-**vol AH5017 :**

L'association des familles des victimes a pris contact avec l'Ambassade de France au Mali afin d'obtenir des précisions sur les décisions qui ont été prises au Mali au sujet des restes mortels non identifiables conservés dans ce pays.

Le monument commémoratif des victimes n'est pas achevé ; seule la fondation de la stèle est visible pour le moment.

-g-**participation éventuelle des conseillers** consulaires à la conduite de la crise :

Les conseillers consulaires souhaitent pouvoir constater de la mise en place des structures qui gèrent les crises afin de pouvoir témoigner de leur fonctionnement vis-à-vis des compatriotes. Il ne s'agit pas pour autant de participer à la gestion des crises, qui ne relève que des agents compétents des services français ;

-2- **Affaires économiques** ;
.rapport relatif à l'implantation locale et l'activité des entreprises françaises ou leurs filiales.

Dans un contexte bien évidemment fragilisé par les crises politiques, les sociétés françaises ont continué à postuler aux appels d'offres et à obtenir des contrats importants : adduction d'eau, infrastructures routières, etc…

En matière agricole, les pluies abondantes de la saison ont permis de constater une amélioration très sensible de la production agricole, en particulier le coton. Lorsque ces produits seront mis sur le marché, il faudra être attentif à leur distribution. En ce qui concerne le coton, le niveau de qualité probable de celui-ci (OGM) le destine a priori à des clients recherchant des niveaux de prix bas. La réussite de la campagne, pour les paysans, dépendra donc de la capacité des clients (essentiellement chinois) à absorber la production à un niveau de prix international suffisamment rémunérateur.

…/…

Dans le secteur minier, les entreprises semblent se concentrer maintenant sur la transformation du minerai plus que sur l'extraction elle-même. Le cours de l'or se maintient sans difficulté particulière, suivant en cela la conjoncture.

-3- **Affaires consulaires ;**

-a- **CCPAS : bilan d'activité au 3 novembre 2015 ;**

Le taux de base actuellement en vigueur est de **336 €** (220 400 FCFA). *Il était de 330 € en 2014*.
Le budget accordé pour 2015 est de **21 229 €** (13 925 247 FCFA) se décomposant ainsi :

-1- Allocations de solidarité et adulte/enfant handicapé/SMSE : 17 084 € (11 206 318 CFA)

-2- Secours occasionnels et aides exceptionnelles : 4 145 € (2 718 929 CFA) :11 s*ecours occasionnels (Français inscrits) ont été versés de janvier 2015 à novembre 2015 pour un montant de **2 726** € (1 788 130 FCFA)et* **1** aide exceptionnelle a été versée de janvier 2015 à novembre 2015 pour un montant de **274 €** (180 000 FCFA), frais de traitement et de conservation de corps d'un français de passage mort accidentellement.

-3- secours mensuels spécifiques enfants : un secours mensuel spécifique a été versé de janvier 2015 à novembre 2015 pour un montant total de 228,00 €.

-4- Divers **: p**lusieurs dizaines de Français, inscrits ou non au registre, et des Français de passage, ont été assistés à la suite de situations particulières (constitution de dossiers de retraite, orientation, pertes de documents etc....).

Récapitulatif :
Les dépenses enregistrées au 03 novembre 2015 s'élèvent à 17 992.05 € **et se décomposent ainsi :**

Allocation solidarité :	**4 213,00 €**	
Aide à durée déterminée :	**0,00 €**	
Allocation « handicapé adulte » :	**3 146,00 €**	**3 432,00 €**
Allocation » handicapé enfant » :		
Secours occasionnel :	**2 893.98 €**	
Aide Cont.A et E :	**4 079,07 €**	
Secours mensuel spécifique :	**228,00 €** Aide Cont. E	
TOTAL	**17 992.05 €**	

…/…

Le Président précise que le **solde du CCPAS au 03 novembre 2015 s'élève donc à 3 236.95 €**

Compte tenu de la réalité des besoins, l'enveloppe globale du CCPAS devrait être entièrement consommée.
Les dépenses prévisionnelles jusqu'à fin décembre 2015 s'élèvent à 2 522.91 euros (soit 1 367 € pour les allocations mensuelles et 1 155.91 euros exclusivement destinés à des enfants isolés. En conséquence, le solde prévisionnel au 31 décembre 2015 devrait être de 714.04 € (pour les SO et AE) qui sera utilisé soit en direction de Français en ayant fait la demande et auxquels le CCPAS n'avait que partiellement répondu, soit en réponse à de nouvelles sollicitations urgentes.

Elles se décomposeront de la manière suivante :

Allocations solidarité	796 €
Allocations handicapé	571 €
SMSE	0 €
Secours occasionnels *(en cours)*	1 869.91€
TOTAL	**3 236.95 €**

NB : sur la ligne Secours occasionnels de 1 869.91 euros, 1 155.91 euros sont d'office affectés aux enfants isolés. En conséquence, la somme disponible et non affectée pour l'heure sur la ligne « Secours occasionnels » est de 714 euros.

-b-**CMI : subventions**

Le consulat informe les conseillers consulaires que le Département avait demandé qu'une convention-cadre pluri annuelle soit désormais signée entre le CMI et l'Ambassade avant que ne soit payée la subvention annuelle.

Cette convention a fait l'objet de négociations entre l'Ambassade et le CMI de juin à fin octobre 2015. La nouveauté de ce dispositif consiste à contractualiser des obligations réciproques, là ou auparavant le MAEDI accordait encore une subvention sans aucune finalité précise de la part du CMI.

Au cours de la négociation, les responsables du CMI ont émis de nombreuses réserves. La convention va néanmoins pouvoir être signée le 16 novembre 2015.

…/…

-c-**conventionnement CFE**

Aucune information complémentaire à apporter depuis la réunion du 17 juin dernier.

-d-**Bourses scolaires**

.Rappels préliminaires :
-250 boursiers l'an dernier, 278 cette année ;
-hausse des tarifs scolaires : entre 16.5 et 17.5% cette année ;

-1ère commission locale : 136 familles, soit 234 enfants, 788 bourses s'élevant à 635.429 euros
-ajustements liés aux départs de 21 familles, soit 34 enfants, soit 126 bourses d'un montant à défalquer de 94.286,57 euros ;
-le réajustement avant la 2è commission donne un reliquat de 116 familles, soit 198 enfants, soit 658 bourses de 538.169,94 euros ;

-2è commission : 53 familles, soit 80 enfants, soit 244 bourses de 95.002,09 euros.

.Récapitulatif budgétaire année 2015 :
.enveloppe originelle de 723.239 euros

- Délégation 1ère CLB : 538.169,94 euros
- Reliquat après 1è CLB : 185.069,06 euros
- Budget retenu par 2è CLB : 95.002,09 euros
- Reliquat non utilisable : 90.066,97 euros

-e-**Bourses universitaires : rappel des procédures ;**

Les futurs étudiants (bacheliers ou autre cas) et les étudiants doivent saisir **une demande de bourse universitaire** (***D S E = Dossier Social Etudiant***) en ligne auprès du CROUS du premier choix d'étude.
Avant le 30 avril de l'année N
En ce qui concerne les étudiants dont les parents vivent hors de France et **les futurs étudiants résident à l'étranger** – les CROUS acceptent les demandes hors délais (après le 30 avril)

1) Une fois saisie en ligne, la famille de l'étudiant reçoit une fiche à remplir par le CROUS et fournit des pièces demandés au CROUS

2) Le CROUS prend attache ensuite (par mail ou courrier) avec le Consulat de France où réside les parents de l'étudiant pour **demander l'établissement d'une note confidentielle** sur le niveau de vie de la famille qui est circonstanciée en fonction du pays
3) Le consulat prend contact avec l'étudiant (par mèl) et lui demande de faire suivre ce courriel à ses parents. Sont demandées des pièces justificatives des charges, des ressources et du nombre de personnes à charge. Cette année, une fiche récapitulative est à remplir par la famille afin de faciliter le traitement des documents communiqués par les parents.

…/…

4) Le consulat renvoie cette **fiche famille (= note confidentielle)** et émet un avis circonstancié en fonction du revenu brut global calculé (au regard des éléments fournis) et de la situation de famille.

5) Le CROUS (en fonction du calcul en Euros du revenu brut global fait par le consulat et en prenant en compte l'avis du poste), ouvrira des droits aux bourses (échelon 0 à 6) aux étudiants. Le CROUS communique l'avis directement à l'étudiant mais ne rend jamais compte au consulat. C'est la raison pour laquelle les services consulaires ne sont jamais au courant de la décision prise (refus ou niveau de bourse accordé).

Au 10 novembre 2015 **59 D S E ont été traitées par le Consulat**,

- le premier envoi par le consulat de France de notes confidentielles a eu lieu le 18 mai 2015 ;
- La première demande d'étude de D S E d'un CROUS a été déposée au consulat le 1er avril 2015 ;

Un délai de 1 mois et demi à 2 mois, voire davantage, est à prévoir *pour recevoir les pièces, étudier le dossier, le faire contrôler par le Chef de chancellerie.*

Autres points importants :

- pas de référents Bourses Universitaire au MAEDI.
- Pas de recours possible au consulat sauf si un complément de dossier est fourni par la famille ; dans ce cas, le recours s'effectue auprès du CROUS par l'étudiant lui-même.

-f-**emploi.**

Mme VORON souligne que son activité en la matière a permis à vingt personnes de retrouver du travail. Les participants à la réunion ont félicité Mme Voron pour cet effort remarquable.

-g-**convention de sécurité** sociale.

Aucune nouvelle négociation n'a été jusqu'à présent reprise à ce sujet. Une relance de la Chancellerie a été opérée depuis deux ans auprès des Ministères Burkinabé des Affaires étrangères et de la coopération internationale, d'une part, et des Affaires sociales, d'autre part.

-h-**accueil du consulat.**

Les conseillers consulaires ont fait observer que certains conjoints de Français avaient utilisé par erreur la liste « visite familiale et privée » des demandes de visas, en lieu et place de la liste spécifique à leur catégorie. Afin d'éviter cette erreur à l'avenir, le consulat va ajouter sur le site internet, au libellé « visite familiale ou privée », une précision invitant à se reporter à une autre liste lorsqu'un conjoint de français est concerné.

…/…

-i-**Consulat honoraire Bobo Dioulasso.**

Les conseillers ont été saisis par notre Consul honoraire des difficultés dans lesquelles il se trouvait, car il avait engagé des fonds dont il ne pouvait plus être assuré de leur prise en charge par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. Ils demandent que les services français appuient une demande de dédommagement à son égard.

-4- **Points divers** ;

-a-**réunion de l'AFE octobre** 2015.
Pour mémoire, ce point n'a pu être abordé, faute de temps.

-b-**relations entre conseillers** consulaires.

Les conseillers ont débattu de la nature de leurs relations en période de crise. Ils ont convenu de se réunir ou, à défaut de se rappeler par téléphone, dès le premier jour de la crise et ensuite plusieurs fois par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la réunion à 20h30.